

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DES SÉANCES DU SAMEDI POUR DEUX SEMAINES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que le 8 mai 1961, comme on peut le voir à la page 4666 du hansard, j'ai proposé la motion ci-après, au sujet de la prolongation des séances de la Chambre:

Que, pour le samedi 13 mai 1961 et pour tous les autres samedis qui suivront jusqu'à la fin de la session, l'ordre de travaux et la procédure soient les mêmes que pour le jeudi, jour du gouvernement.

Tous semblent d'accord pour considérer qu'il ne sera pas nécessaire de continuer les séances du samedi, du moins pour les deux prochaines semaines. Il faut songer au bien-être de ceux qui travaillent à l'administration de la Chambre. Je suis heureux d'annoncer qu'après discussion de la chose, les représentants du gouvernement, de l'opposition et du troisième parti en sont venus à un accord.

A l'heure actuelle, nous étudions une question de la plus haute importance, celle des affaires extérieures, avant de passer aux crédits de la défense et la Chambre n'a pas caché son désir et sa volonté d'examiner ces deux très importantes questions sans retard. Dans des circonstances normales, les lundis et mardis, nous serions saisis d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ce qui nous permettra de commencer l'étude des crédits des quatre autres ministères que nous n'avons pas encore abordés.

Nous sommes convenus que la motion sera présentée et l'étude des crédits du ministère entamée sans débat le lundi, ce qui permettra à la Chambre de ne pas interrompre les travaux dont nous sommes saisis et qui nous intéressent tous tant que nous sommes. D'ailleurs, l'intérêt que les députés ont manifesté hier et la façon dont le débat s'est déroulé sont une preuve du désir de chacun de faire tout en son pouvoir pour régler les problèmes qui se posent à nous.

Par suite de cette entente relative aux motions de subsides, je propose, appuyé par l'honorable M. Churchill:

Que l'application de la disposition de la résolution adoptée par la Chambre le 24 avril dernier concernant les séances du samedi et qui se lit comme il suit: «Samedi: 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir» soit suspendue pour les séances des deux prochains samedis et que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera ce soir et vendredi prochain, demeure ajournée jusqu'au lundi suivant à 11 heures du matin.

L'hon L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la motion dont le premier ministre vient de saisir la Chambre nous est très agréable. En fait, tous les partis en avaient discuté. La motion nous rappelle que c'est dès le 24 avril que nous avons modifié le Règlement pour prolonger les heures de séance et y inclure le samedi; elle nous rappelle aussi que le personnel et les fonctionnaires affectés à la Chambre ont dû travailler sous une énorme pression pendant les heures de séance et qu'ils ont, en dépit de cette pression, travaillé avec la plus grande efficacité.

La présente motion contribuera notamment à diminuer cette pression. Étant donné ses modalités, elle ne ralentira ni ne retardera nos délibérations. En jouissant des samedis, si nous ne sommes pas pris par d'autres activités dans l'après-midi, nous aurons probablement le temps de préparer les débats de la semaine suivante. Nous sommes partisans de cette mesure.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Notre groupe appuie chaleureusement la proposition du premier ministre de modifier la procédure prévue actuellement. Elle contribuera à augmenter l'efficacité du Parlement en permettant à ses membres de consacrer un peu plus de temps aux choses nécessaires. Elle fait preuve d'une considération un peu tardive pour le personnel et aidera les journalistes.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Peut-être que l'autre question mentionnée par le premier ministre pourrait faire l'objet d'un ordre unanime en ce moment, de sorte qu'il n'y aura aucune incertitude lundi, lorsque la motion de subsides portant sur le tiers des crédits sera appelée. Sauf erreur, la Chambre est disposée à ordonner qu'une fois cette motion du sixième appelée, lundi prochain, elle sera adoptée sans modification ni débat.

Des voix: D'accord.